

Commission des Affaires générales, des Relations
internationales, du Règlement et du Contrôle des
communications des membres du Gouvernement du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020–2021

19 OCTOBRE 2020

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 19 OCTOBRE 2020 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (article 82 du règlement)	3
1.1	Question de Mme Alda Greoli à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Collaboration avec l'Arménie»	3
1.2	Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Conflit dans le Haut-Karabakh».....	3
1.3	Question de M. Julien Matagne à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Traitement infligé aux Ouïghours par la Chine»	5
1.4	Question de M. Michel Di Mattia à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Prix Nobel de la paix 2020 et lutte contre la pauvreté»	6
1.5	Question de Mme Alda Greoli à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Réseau diplomatique Wallonie-Bruxelles»	7
1.6	Question de M. Julien Matagne à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Fonds de relance de l'Union européenne»	8
1.7	Question de M. Christophe Magdalijs à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Répartition des subventions issues du programme européen Next Generation EU».....	8
1.8	Question de M. Laurent Devin à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Concertation intrabelge sur la répartition des fonds du Plan de relance européen»	8
1.9	Question de M. Matthieu Daele à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Apports politiques de la venue de Louise Mushikiwabo en Fédération Wallonie-Bruxelles»	11
1.10	Question de Mme Hélène Ryckmans à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Attaques envers les droits reproductifs des femmes en Pologne»	12
1.11	Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Absence de négociations avec le front commun syndical»	13
1.12	Question de M. Hervé Cornillie à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Accueil des étudiants en mobilité internationale»	15
2	Ordre des travaux	16

Présidence de M. Jean-Pierre Kerckhofs, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 15h35.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Alda Greoli à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Collaboration avec l’Arménie»

1.2 Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Conflit dans le Haut-Karabakh»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Alda Greoli (cdH). – Comme je l’ai dit lors de la Conférence des présidents, je tiens tout d’abord à remercier les services d’avoir joint une question sur le conflit dans le Haut-Karabakh et ma question sur la collaboration avec l’Arménie. J’apprécie cet acte politique.

Indépendante depuis 1991, l’Arménie a effectué en 2018 un virage démocratique particulièrement important. On peut ainsi parler d’une transition politique non violente – d’ailleurs appelée la «révolution de velours» – au terme de laquelle le Parlement arménien a désigné au poste de Premier ministre M. Nikol Pashinyan, figure emblématique de l’opposition. Celui-ci dirige un gouvernement qui s’est fixé comme objectifs de moderniser la vie politique, de combattre la corruption et d’améliorer le climat de son pays en vue de favoriser les investissements étrangers en toute sécurité.

Par ailleurs, en recherche d’équilibre, l’Arménie reste liée par un partenariat stratégique avec Moscou, tout en s’ouvrant à l’Union européenne. Il s’agit d’une bonne stratégie. Elle est par ailleurs membre du Partenariat oriental de l’Union européenne depuis 2009 et a signé, en novembre 2017, un nouvel accord-cadre avec l’Union. Néanmoins, la situation de l’Arménie reste très précaire. Ce pays est enclavé et il dépend encore fortement de la Russie sur le plan économique, tant pour ses approvisionnements que pour ses investissements dans les secteurs stratégiques.

Depuis son accès à l’indépendance, de graves tensions existent entre l’Arménie et l’Azerbaïdjan. Ces tensions ont dégénéré à plusieurs reprises. Dernièrement, le 27 septembre 2020, un conflit a éclaté

dans le Haut-Karabakh et est toujours en cours. Une trêve humanitaire devant permettre l’échange des dépouilles de soldats est prévue, mais elle est très instable et la situation est particulièrement grave.

Monsieur le Ministre-Président, vous n’êtes pas ministre des Affaires étrangères et je vous interrogerai évidemment eu égard à vos compétences en Communauté française. En effet, je plaide pour une intensification de la collaboration entre notre Communauté française et l’Arménie, tant avec les autorités de ce pays qu’avec la société civile.

J’ai eu la chance de parcourir cette région il y a deux ans, plus particulièrement le Haut-Karabakh. Je sais à quel point, sur le terrain, des associations de théâtre, des écoles, etc. sont sensibles à la langue française et développent des partenariats structurels avec des associations, tant en France que dans notre pays. On perçoit une réelle volonté de tisser ce lien. Je me permets de vous interroger à ce sujet parce que je me fonde aussi sur votre note de politique internationale (NPI). Vous constaterez que j’y fais référence avec plaisir, d’autant que j’ai pu y déceler trois bonnes raisons de renforcer nos liens et partenariats avec l’Arménie.

Le premier élément, ce sont les valeurs sur lesquelles vous fondez votre NPI: l’Arménie est un État démocratique qui mérite pleinement notre soutien actif et notre accompagnement concret. C’est maintenant plus que jamais, alors que l’Arménie est en difficulté, qu’il faut se montrer solidaire de ce pays et consentir des efforts en vue de le mener vers la démocratie, un gage de stabilisation durable pour le Caucase.

Notre appartenance commune à l’Organisation internationale de la Francophonie (OIF) constitue le second élément. L’Arménie a largement démontré son engagement francophone en accueillant le Sommet de la Francophonie en 2018. Chaque fois que c’est possible et opportun, nous avons intérêt à activer les leviers multilatéral et bilatéral. C’est un des meilleurs moyens de concentrer nos efforts. D’autant que, s’agissant de l’Arménie, nous pouvons à la fois activer le levier multilatéral francophone et celui du Partenariat oriental de l’Union européenne, qui rend l’Arménie éligible à certains programmes européens.

Enfin, le troisième élément, c’est la thématique du devoir de mémoire que vous avez opportunément incluse dans votre NPI. Le génocide arménien de 1915 est définitivement acté chez nous depuis 2015, date à laquelle le Premier ministre en a reconnu l’existence, au nom du gouvernement, devant la Chambre. Au même titre que les autres génocides, il y a matière à encourager et soutenir des projets concrets destinés à entretenir la mémoire du génocide arménien. Il convient par ailleurs de s’appuyer sur ces projets pour faire œuvre d’éducation et de prévention.

Monsieur le Ministre-Président, j’aimerais entendre vos dispositions à l’égard de l’Arménie, que ce soit sur le plan bilatéral, au niveau européen ou

au niveau de la Francophonie. Pour cette dernière, j'aimerais savoir s'il entre dans vos intentions d'inviter le Conseil permanent de la francophonie (CPF) à se saisir de la crise actuelle.

Pour devancer d'éventuelles objections relatives au manque de moyens financiers ou au risque de dispersion, je précise qu'il ne s'agit en aucune façon de plaider pour que l'Arménie intègre la liste des onze partenaires en développement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je vise plutôt des collaborations du type de celles que nous avons avec des pays en transition.

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). – Le 27 septembre dernier, l'Azerbaïdjan a lancé une offensive contre les séparatistes arméniens du Haut-Karabakh. Il s'agit du plus vieux conflit issu de l'éclatement de l'Union soviétique. Depuis lors, cette région majoritairement arménienne et chrétienne est toujours attachée à la République d'Azerbaïdjan. La piste d'une solution politique est encore lointaine. Les relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan se résument à une succession de rencontres diplomatiques entre présidents et ministres des Affaires étrangères, qui sont souvent annihilées par des déclarations martiales. Le Groupe de Minsk, coprésidé par la Russie, les États-Unis et la France, n'est à ce jour pas encore parvenu à trouver une solution durable. La majorité des experts pensent que la Russie et la Turquie détiennent les clés d'une solution.

Il convient d'évoquer les manifestations qui se sont déroulées dernièrement à Bruxelles. Elles exhortaient l'Union européenne à sortir de son mutisme et à dénoncer la situation actuelle. Le président du Comité des Arméniens de Belgique a organisé ces rassemblements et s'est exprimé dans ce cadre. Il importe de souligner les liens forts et historiques entre la Francophonie et l'Arménie. Une grande part de la diaspora arménienne en Europe est francophone. C'est la raison pour laquelle la France suit de très près la situation sur le terrain. Chez nous, la ville de Comines-Warneton a pour saint-patron un Arménien: Saint Chrysole. En souvenir de tous les liens tissés au fil des années, les Arméniens francophones belges nous demandent aujourd'hui de dénoncer les actes criminels recensés dans le Haut-Karabakh.

Quelle est votre position à l'égard de ce conflit, Monsieur le Ministre-Président? Étant donné que l'Arménie est membre de l'OIF, des tentatives de résolution du conflit par la médiation pourraient-elles être menées par la secrétaire générale sur la base de la Déclaration de Bamako? Avez-vous eu connaissance d'initiatives allant dans ce sens? Dans l'affirmative, quelles sont-elles? Des actions concrètes en faveur des populations civiles touchées peuvent-elles être menées conjointement par les pays membres de l'OIF? Quels sont les moyens dont la Fédération Wallonie-Bruxelles dispose pour devenir plus active dans la résolution de ce conflit?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président.
– Mesdames les Députées, je partage votre inquiétude concernant le déroulement des événements de ces derniers jours dans cette région. Cette dernière n'avait vraiment pas besoin de l'éclatement d'un nouveau conflit. La situation est en effet préoccupante et évolue au jour le jour. L'objectif premier doit dès lors consister à éviter à tout prix une internationalisation du conflit. C'est pourquoi il est impératif que les parties prenantes puissent réaliser une médiation, qui serait idéalement conduite par le Groupe de Minsk. Il est important que les acteurs régionaux, tels que la Turquie, se montrent à la hauteur des enjeux du moment et puissent participer à créer un cadre de dialogue serein et apaisé entre Arméniens et Azéris.

Je me réjouis des avancées démocratiques de l'Arménie ces dernières années, comme Mme Greoli l'a rappelé. On perçoit au sein de la société civile, comme dans la classe politique, un vrai souffle de renouveau caractérisé par l'arrivée du Premier ministre Nikol Pashinyan. Tous ces éléments sont autant de raisons qui doivent renforcer la volonté de chacun de trouver une solution pacifique et pragmatique au conflit actuel.

Aucune demande officielle relative à l'organisation d'une médiation dans le cadre de l'OIF n'a été formulée à ce jour. Par ailleurs, à l'heure actuelle, je n'ai pas l'intention de convoquer le CPF. Mais j'entretiens des contacts réguliers avec la secrétaire générale de l'OIF et je ne manquerai donc pas d'aborder ce point avec elle lors de notre prochaine rencontre.

Madame Greoli, je vous remercie également d'avoir évoqué notre devoir de mémoire. Le sujet m'est cher et compte dans l'éducation des jeunes. À ce titre, je vous informe de l'existence de projets qui sensibilisent clairement au génocide arménien. Prenons notamment l'exemple de l'organisation d'une journée d'étude au Centre socioculturel arménien de Belgique, portant comme thématique «*État des lieux de l'enseignement du génocide de 1915 en Belgique francophone*». Enfin, comme à l'accoutumée lorsqu'on traite de ce genre de problématique, nous restons évidemment attentifs à l'évolution de la situation. Nous travaillons en étroite concertation avec l'État fédéral et la nouvelle ministre des Affaires étrangères. En effet, nous ne devons pas négliger les leviers importants dont dispose le niveau fédéral à l'échelon européen.

Mme Alda Greoli (cdH). – Je me permets de vous faire part d'une réflexion. En ce qui me concerne, je ne parlerais pas de «séparatistes du Haut-Karabakh» comme le font les journalistes et comme l'a fait ma collègue, Mme de Coster-Bauchau. Je rappelle que les habitants du Haut-Karabakh demandent la reconnaissance de leur droit à l'autodétermination. L'histoire les a séparés de leur peuple frère, les Arméniens, mais il n'en a jamais été d'une volonté de leur part. Je ne les qualifierais donc pas de séparatistes, même si j'entends bien qu'ils font

aujourd'hui preuve d'une volonté de séparation au regard du droit international.

Par ailleurs, des parlementaires élus à tous les niveaux de pouvoir de notre pays sont membres d'un groupe de soutien au Haut-Karabakh et à l'Arménie. Une résolution de soutien va être déposée dans les différents parlements. J'invite donc tous les parlementaires désireux d'y apposer leur signature dans les prochains jours à se manifester, tous groupes politiques confondus. Je ne tiens pas à déposer cette résolution seule. Je sais que des membres de tous les partis politiques sont actifs au sein de ce groupe de soutien et c'est la raison pour laquelle j'ouvrirai cette résolution à la cosignature de l'ensemble des groupes parlementaires.

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). – Monsieur le Ministre-Président, vous avez rappelé à quel point la situation sur le terrain est préoccupante. Nous sommes tous sensibles à ce que les civils sont en train de vivre en raison de ce conflit. Je vous remercie d'avoir indiqué que vous resterez en contact avec notre ministre des Affaires étrangères, ainsi qu'avec la secrétaire générale de l'OIF afin de suivre de près l'évolution de la situation. Je pense que c'est ce qu'il faut faire pour l'instant. Nous espérons qu'une solution sera trouvée rapidement. Nous sommes effectivement nombreux à soutenir la communauté arménienne et reviendrons donc très prochainement sur le sujet.

1.3 Question de M. Julien Matagne à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Traitement infligé aux Ouïghours par la Chine»

M. Julien Matagne (cdH). – Début octobre, nous avons vu fleurir en masse des carrés bleus sur les réseaux sociaux. Des intellectuels, acteurs et responsables politiques dénoncent dans une tribune publiée dans *«Le Monde»* que: «Depuis des années, le régime chinois enferme dans des camps de concentration des millions d'êtres humains, juste parce qu'ils sont nés Ouïghours». Ils appellent la communauté internationale à «des actes puissants et rapides pour faire cesser le crime contre l'humanité en cours contre les Ouïghours».

Les signataires appellent «toutes les consciences du monde à crier leur indignation» et réclament des actes rapides. Ils demandent en particulier l'instauration de sanctions ciblées contre les responsables de la répression dans le Xinjiang et une politique d'aide et d'accueil spécifique pour les Ouïghours qui fuient. Ils demandent également que l'Organisation des Nations unies (ONU) lance une commission d'enquête et puisse accéder aux camps.

Le traitement réservé aux Ouïghours viole les valeurs universelles que la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est engagée à défendre et à promouvoir. Les entités fédérées, entretenant des relations

d'ordre économique, culturel et scientifique avec la Chine, sont aussi concernées par cet enjeu.

Monsieur le Ministre-Président, comment analysez-vous la situation des Ouïghours en Chine et quelle est votre réaction à ce sujet? Cette situation a-t-elle fait l'objet de discussions et de concertations des représentants des différents niveaux de pouvoir en Belgique? Quelle position défendez-vous en tant que ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Êtes-vous favorable à la prise de sanctions vis-à-vis de la Chine ou de certains de ses représentants? Quelles sont les actions entreprises par les délégations de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Pékin et de Genève face à cette situation catastrophique?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Monsieur le Député, je rejoins votre description de la situation plus que préoccupante des Ouïghours au Xinjiang. Bien que cette question soit très sensible pour le gouvernement chinois, qui la considère comme relevant de sa stricte souveraineté, leur situation mérite toute notre attention.

Ma volonté, en tant que ministre-président, s'inscrit pleinement dans la position critique exprimée tant au niveau fédéral qu'à l'échelon de l'Union européenne et des instances onusiennes. La Belgique s'associe pleinement aux pays demandant un accès du Xinjiang au Haut-Commissaire aux droits de l'homme de l'ONU et a soutenu à cet égard la déclaration conjointe du 30 juin 2020 de la 44^e session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies aux côtés de vingt-sept autres pays signataires. Par ailleurs, nos services de Genève, qui suivent la situation de près, nous informent que la Haute-Commissaire aux droits de l'homme, Mme Bachelet, est en contact régulier avec le gouvernement chinois à ce sujet.

Toutefois, il convient d'indiquer que la Chine a rejeté la perspective d'une enquête onusienne tout en se déclarant ouverte à l'accueil d'observateurs indépendants européens, comme proposé par le président du Conseil européen, Charles Michel. Il est impératif que des observateurs neutres onusiens ou européens puissent être envoyés pour analyser la situation sur place.

Enfin, concernant les relations de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec la Chine, je tiens également à rappeler que nous ne disposons plus d'une délégation générale classique à Pékin, mais bien d'une délégation de type multiservice. Cette représentation assume la coordination de nos actions de visibilité en Chine, en lien avec Wallonie-Bruxelles International. Ses actions suivent nos accords de coopération avec la Chine, dans le strict respect des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'ajoute que cette coopération n'a aucun lien direct ou indirect avec la province du Xinjiang. Nous restons bien évidemment attentifs à cette question, en concertation étroite avec le gouvernement fédéral

et la ministre des Affaires étrangères et européennes, en particulier pour la perspective de l'envoi d'observateurs européens.

M. Julien Matagne (cdH). – Je vous remercie d'ores et déjà pour le combat que vous allez mener afin de défendre l'égalité pour tous ces hommes et femmes qui sont aujourd'hui maltraités.

1.4 Question de M. Michel Di Mattia à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Prix Nobel de la paix 2020 et lutte contre la pauvreté»

M. Michel Di Mattia (PS). – Il y a une dizaine de jours, le Comité Nobel norvégien a attribué le prix Nobel de la paix 2020 au Programme alimentaire mondial (PAM), l'agence d'aide alimentaire des Nations unies. Cette agence est récompensée pour ses efforts de lutte contre la faim, pour sa contribution à l'amélioration des conditions de paix dans les zones touchées par les conflits ainsi que pour son rôle majeur et moteur dans les efforts visant à empêcher l'utilisation de la faim comme arme de guerre.

Pour expliquer son choix, le Comité Nobel a fait valoir le besoin, plus visible que jamais, de solutions multilatérales. Monsieur le Ministre-Président, vous admettez que, même à son échelle, la Fédération fait aussi partie des institutions qui peuvent apporter des éléments de solution. C'est pourquoi j'aimerais aujourd'hui faire le point avec vous sur le travail de la Fédération en matière de lutte contre la pauvreté, plus singulièrement la pauvreté infantile.

La Note de politique internationale (NPI) fait état de l'ambition du gouvernement de se saisir de cette problématique, puisqu'elle mentionne que la Fédération plaidera pour une «garantie pour l'enfance», «assurant que chaque enfant en Europe, en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, ait accès à la gratuité des soins de santé, de l'éducation et de l'accueil de la petite enfance, et à un logement décent et à une alimentation adéquate». Cette ambition rejoint, somme toute, le débat que nous avons eu en début de réunion sur le «Rapport d'audit de la Cour des comptes relatif aux objectifs de développement durable – Programme 2030 de l'ONU: mise en œuvre, suivi et rapportage par les pouvoirs publics en Belgique». La NPI précise également un enjeu majeur de la présente législature: intégrer des opérateurs de la Fédération au sein des projets soutenus par les banques multilatérales de développement dont le principal objectif est de lutter contre la pauvreté sur tous les continents. Il s'agit d'une ambition louable et importante.

Pourriez-vous faire le point sur la «garantie pour l'enfance» évoquée dans la NPI? Il me semble que celle-ci est à l'étude depuis 2017. Sera-t-elle formalisée prochainement? Dans l'affirmative, pourriez-vous en présenter les contours?

En outre, comment comptez-vous concrètement relever le défi de l'intégration des opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles au sein des projets de lutte contre la pauvreté, en particulier la pauvreté infantile, soutenus par les banques multilatérales de développement (BMD)? Quels moyens sont-ils prévus à cet effet? Selon quels objectifs planifiés?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Monsieur le Député, la Note de politique internationale (NPI) indique effectivement que la Fédération Wallonie-Bruxelles plaidera pour une «garantie pour l'enfance», assurant que chaque enfant en Europe en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale ait accès à la gratuité des soins de santé, de l'éducation, de l'accueil de la petite enfance, et à un logement décent et une alimentation adéquate».

La Commission européenne finalise actuellement les travaux préparatoires liés à la future proposition de recommandation du Conseil en 2021, sur une «garantie pour l'enfance». Dans ce cadre, elle a annoncé, le 19 août dernier, l'ouverture d'une consultation publique sur ladite proposition de recommandation. La Commission compte recommander aux États membres d'élaborer des stratégies et des plans d'action pour garantir que les enfants dans le besoin aient accès à des services gratuits ou abordables tels que l'éducation, y compris l'éducation et l'accueil des jeunes enfants, les soins de santé, la nutrition et le logement, la culture et les loisirs. Dans la foulée, la Commission a envoyé un questionnaire aux délégations des États membres représentés au sein du Comité de la protection sociale (CPS). La Fédération Wallonie-Bruxelles a contribué à ce questionnaire, consolidé par le SPF Sécurité sociale qui avait notamment pour but de vérifier la taille de la population des enfants dans le besoin et de fournir des informations sur les politiques existantes et mises en œuvre au niveau national pour soutenir ces enfants. Nous resterons attentifs à l'évolution des travaux et l'avancement de l'élaboration de la proposition de recommandation de la Commission dans les futurs mois.

Vous avez sans doute parcouru les principaux objectifs des BMD et vous aurez pu constater que la réduction de la pauvreté est une problématique majeure. Reprenons simplement le premier objectif de la Banque africaine de développement: la réduction de l'extrême pauvreté. Le but pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans ce cadre, est de bénéficier de l'expertise de ces institutions et d'amplifier son action. Mon cabinet étudie actuellement l'action des différentes BMD, en fonction de leur stratégie géographique. Cependant, en termes de moyens et d'objectifs, je ne puis pour l'heure vous répondre davantage sur ce point qui demande encore des analyses supplémentaires.

M. Michele Di Mattia (PS). – L'engagement est bien réel et je m'en réjouis. Je ne vais pas me montrer particulièrement impatient, car je peux parfaitement comprendre que vous deviez étudier

encore, Monsieur le Ministre-Président, chacune des actions des BMD. Même si, pour chacune d'entre elles, les missions sont sensiblement semblables, il me paraît en effet légitime de les analyser à la fois dans leur contexte et à travers leurs finalités.

La recommandation de l'Union européenne pour la «garantie pour l'enfance» est louable et je salue la contribution de la Fédération et du SPF Sécurité sociale.

Il ne faut pas aller bien loin. Dans notre capitale et ses alentours, les taux sont tout à fait inquiétants: dans les ménages bruxellois, 40 % des enfants vivent sous le seuil de pauvreté; pour la Wallonie, le taux est de 25 %. Cette problématique est donc plus que prégnante et je vous remercie pour les engagements que vous formaliserez dans ce domaine.

1.5 Question de Mme Alda Greoli à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Réseau diplomatique Wallonie-Bruxelles»

Mme Alda Greoli (cdH). – Le dernier mouvement diplomatique a pris effet au 1^{er} septembre 2019. Les gouvernements avaient affecté en poste – ou confirmé dans leur poste – quinze délégués généraux et conseillers. Cinq postes étaient restés vacants faute de candidats disponibles, à Hanoï, Kinshasa N° 2, Lubumbashi, Bogota et Buenos Aires.

Depuis lors, nous avons appris que deux diplomates avaient d'ores et déjà quitté les postes où ils avaient été affectés le 1^{er} septembre 2019, à Varsovie et à Santiago du Chili. Par conséquent, il y aurait désormais, dans le réseau diplomatique Wallonie-Bruxelles, un bon tiers de postes vacants, sept sur un total de vingt, sans compter d'éventuels départs, retraite ou autres, pouvant intervenir dans les prochains mois.

Monsieur le Ministre-Président, quelles sont les mesures prises pour assurer le bon fonctionnement des postes diplomatiques dépourvus de titulaires et garantir la cohérence de notre action? J'observe sur le site de Wallonie-Bruxelles International (WBI) des situations très diverses en fonction des lieux, laissant penser à une certaine improvisation. À Hanoï, par exemple, la fonction semble exercée *ad interim* par les services centraux de WBI. Est-il bien compatible de superviser les délégations tout en ayant la charge de l'une d'elles? À Varsovie, en revanche, l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEX) exerce la fonction. Vous connaissez mes doutes sur le mélange entre la fonction diplomatique et le développement économique. Quelle est la cohérence? N'y a-t-il aucun moyen de trouver d'autres solutions pour ces délégations?

La représentation de la Fédération Wallonie-Bruxelles accordée à l'AWEX m'amène à vous interroger sur une déclaration que vous avez formulée lors de notre dernière réunion de commission: vous indiquiez en effet que vous étiez en train de travailler à une convention de collaboration avec l'AWEX concernant les réseaux. Pourriez-vous me dire où en est ce travail? Quelle direction cette convention prend-elle?

Enfin, je souhaiterais savoir où en est l'organisation de l'examen de recrutement demandé au Selor. Quand les lauréats de cet examen seront-ils disponibles pour une affectation en poste, compte tenu du fait que le statut prévoit un stage d'une année avant tout départ en poste?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Madame la Députée, en préalable, sachez que vos informations factuelles sont correctes. Vous êtes plutôt bien informée et pas uniquement grâce au site de WBI. Je voudrais vous rassurer sur un point. Il n'y a aucune improvisation de ma part, mais une recherche constante avec mon homologue du gouvernement wallon de solutions efficaces et pragmatiques permettant que nos postes assurent une continuité de service à nos opérateurs et partenaires. Cette recherche tient en effet compte du contexte dans lequel le poste diplomatique laissé vacant se trouve, chaque écosystème étant unique. Vous savez combien, pour moi, le rôle des délégations et de la présence à l'étranger est essentiel pour le rayonnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et pour toutes les matières qui nous préoccupent.

Il est exact que les postes de Santiago du Chili et de Cracovie sont vacants. En ce qui concerne ce dernier, après avoir entendu personnellement nos deux agents présents en Pologne, à savoir la conseillère économique et commerciale (CEC) de l'AWEX et l'agent de liaison académique et culturelle (ALAC), ma décision s'est portée sur une coordination des activités de la délégation par notre CEC, présente, elle aussi, dans nos locaux à Cracovie, de manière temporaire et dans un souci de continuité rapide. En ce qui concerne Santiago du Chili, l'évaluation est en cours avec M. Di Rupo. La situation y est identique, notre CEC étant présente à Santiago du Chili et notre ALAC à Concepción.

Vous évoquez ensuite Hanoï. Ce cas est différent, car le CEC de l'AWEX est basé à Hô Chi Minh-Ville, à plus de 1 200 km de la délégation. Notez également qu'il s'agit de notre unique délégation générale Wallonie-Bruxelles, hors représentation multiservice, en Asie et qu'elle porte 25 projets de coopération dans la zone.

Vous abordez le concours diplomatique en cours. Nous devrions pouvoir disposer d'un effectif suffisant afin de pourvoir aux postes vacants à l'issue du stage d'un an des futurs lauréats de cette épreuve. La mise en stage est attendue, sauf nou-

velles perturbations du calendrier à cause de la Covid-19, pour janvier 2021. Ce temps nous permettra également de réfléchir sur nos positionnements actuels en lien avec les priorités déclinées dans la note de politique internationale. Cela veut-il dire qu'il y aura une remise en cause de toutes les délégations? Non, évidemment. Y aura-t-il des ajustements? Je ne peux vous le dire aujourd'hui. Je ne peux pas non plus vous dire qu'il n'y en aura pas.

Enfin, nous avons réceptionné la convention WBI-AWEX relative à la gestion des postes de Wallonie-Bruxelles à l'étranger. Mon cabinet l'analyse. Nous pourrions y revenir plus en détail, mais le document permet en tout cas de clarifier le rôle de chaque réseau et leur interaction dans une même zone. Il permet également d'optimiser certaines procédures internes. Comme vous le voyez, notre action avance pour plus de lisibilité, de cohérence et de coordination des structures au bénéfice du retour sur investissement de nos réseaux et de la visibilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sans dénaturer nos missions, nos priorités et nos valeurs. Le travail continue et je veillerai à ce que nos futures recrues, issues du concours diplomatique, puissent être affectées au plus vite dans le respect des règles en vigueur.

Mme Alda Greoli (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour votre réponse bien dans votre style habituel, qui a mis en évidence votre côté pragmatique d'analyse des situations qui nécessitent de prendre des mesures que je dirai transitoires. Je suppose, du moins je souhaite entendre dans votre réponse – et votre langage non verbal, malgré votre masque, me dira certainement si j'ai bien fait de vouloir entendre ce que je veux entendre – que les situations que j'ai mises en exergue sont bien temporaires et visent par après à pouvoir remettre en œuvre une vraie représentation au sens diplomatique, c'est-à-dire avec WBI en tant que tel. En concertation, bien sûr, et dans des synergies avec les représentations de l'AWEX, mais dans une vision qui a des caractéristiques relevant de la diplomatie. Je vous remercie pour cela et, vous vous en doutez, je me ferai un plaisir de vous interroger pour voir si en janvier 2021 tout a bien avancé ainsi pour savoir, ne doutant pas des forces particulièrement efficaces de votre cabinet, si l'analyse de la convention WBI-AWEX a également bien avancé. J'espère que nous pourrions en reparler très prochainement.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Qu'il n'y ait pas de non-dit ou d'incompréhensions, parce que vous êtes parfois spécialiste, Madame Greoli, pour faire les questions et les réponses: il s'agit bien de solutions temporaires. La deuxième partie de votre phrase est sujette à interprétation, et je ne la cautionne pas.

Mme Alda Greoli (cdH). – Je prends note que les solutions sont temporaires et que nous aurons un débat qui, je l'espère, sera lui aussi temporaire, car nous serons d'accord sur la conclusion, à

savoir l'importance de la diplomatie à partir de WBI.

1.6 Question de M. Julien Matagne à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Fonds de relance de l'Union européenne»

1.7 Question de M. Christophe Magdalijns à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Répartition des subventions issues du programme européen Next Generation EU»

1.8 Question de M. Laurent Devin à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Concertation intrabelge sur la répartition des fonds du Plan de relance européen»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

M. Julien Matagne (cdH). – Le Fonds de relance européen prévoit une enveloppe de 5,15 milliards d'euros pour la Belgique. Le 9 octobre dernier, vous avez réagi, Monsieur le Ministre-Président, à la déclaration du ministre-président flamand qui annonçait dans sa déclaration gouvernementale de rentrée attendre trois milliards d'euros pour la Flandre. Vous avez indiqué en substance que la Flandre n'était pas seule. Je vous rejoins bien entendu sur ce point. Ces déclarations, qui font penser à une forme de musculation avant d'arriver au cœur de la négociation, appellent quelques questions.

Les discussions intrabelges relatives à ce fonds de relance ont-elles déjà commencé? Dans l'affirmative, selon quel format et quelle méthodologie? Y a-t-il ou y aura-t-il d'abord une discussion de principe axée sur les priorités du plan européen? Ou se dirige-t-on vers un partage selon des clés traditionnelles, à charge ensuite pour chacun de monter ses propres projets? Cette prémisse me semble importante, dans la mesure où ce fonds semble, une fois n'est pas coutume, coller assez fortement avec les compétences de la Communauté française. On peut penser aux axes du numérique et de la formation par exemple, ces deux axes pouvant de surcroît se combiner.

La Fédération Wallonie-Bruxelles est-elle prête à entrer dans ces discussions? Des lignes directrices et des priorités ont-elles été fixées? Quelles sont-elles? Des projets plus précis ont-ils déjà été imaginés? Le cas échéant, pouvez-vous me donner quelques exemples? Enfin, dans votre analyse, à quel montant minimal la Fédération Wallonie-Bruxelles peut-elle prétendre?

M. Christophe Magdalijns (DéFI). – Mes questions sont similaires à celles de M. Matagne. Avant de rejoindre cette réunion, je me suis rendu

en commission du budget pour entendre l'intervention de M. Daerden sur le résultat du conclave budgétaire. En résumé, je n'ai pas eu de réponse concernant les recettes que nous pouvons espérer obtenir du plan de relance européen.

Monsieur le Ministre-Président, vous vous êtes effectivement exprimé sur la sortie du ministre-président flamand, qui faisait elle-même suite à une intervention antérieure du ministre flamand du Budget qui s'était exprimé dans le même sens. Sur la base d'une règle de trois usuelle, la Flandre s'attribue donc trois milliards d'euros sous prétexte que 58 % des Belges résident sur son territoire, partant du principe absurde que l'État fédéral n'a pas de besoins à financer.

Dans la presse, une série de dépenses sont déjà corrélées à la recette escomptée. Ces dépenses concernent les technologies de l'information, l'enseignement et la transition écologique.

Il est intéressant de savoir si, dans les travaux en cours, vous avez déjà identifié un montant potentiel de recettes, sachant que 3,4 milliards d'euros des 5,15 milliards d'euros seront engagés lors des exercices budgétaires de 2021 et de 2022. Avez-vous vos propres méthodes de calcul pour identifier le montant potentiel auquel la Fédération pourrait prétendre? Dans l'affirmative, quelles sont-elles?

Comme M. Matagne, je souhaite savoir s'il existe déjà des préliminaires aux discussions que vous pourriez avoir avec vos collègues des autres niveaux de pouvoir à propos de la répartition du fonds.

Enfin, confirmez-vous les informations parues dans la presse et qui consistent à lier les dépenses précédemment citées aux recettes escomptées?

M. Laurent Devin (PS). – Je reviens également sur la déclaration du ministre-président flamand. Les propos de Jan Jambon ont de la valeur et du sens. Mais trouvent-ils un prolongement concret? Ils méritent en tout cas toute notre attention.

Selon M. Jambon, sur les cinq milliards d'euros dévolus à la Belgique dans le cadre du Plan de relance européen, la Flandre a l'intention d'en réclamer trois. La bataille sera donc âpre pour trouver un équilibre respectueux des différentes entités de ce pays, et répartir de façon juste les moyens octroyés, afin de soutenir une relance qui bénéficiera à l'ensemble des citoyens. Cette déclaration est antérieure aux décisions de vendredi dernier et a fortiori aux précisions de protocole qui seront annoncées vendredi prochain.

Concernant la Fédération Wallonie-Bruxelles, certains leviers d'action doivent être particulièrement soutenus parce qu'ils sont, par essence, créateurs de valeur sociale, de redéploiement économique et de maillage socioculturel fort, ce qui représente une ressource et une réponse politique indispensables face à la crise actuelle.

Pour le groupe socialiste, il est essentiel de tisser un projet de société qui rende espoir à toutes et tous. Aussi, les investissements qui seront consacrés à des projets relevant des matières de la Fédération Wallonie-Bruxelles contribuent fortement au processus de relance, notamment en termes d'éducation, de soutien à la création culturelle, de recherche, de développement des compétences et outils numériques ou encore de lutte contre la pauvreté.

Dans cette approche, figurent aussi les priorités mises sur la transition climatique (qu'illustre par exemple le plan pour les bâtiments scolaires) ainsi que sur la transition numérique et la stratégie numérique au sein des établissements scolaires.

Monsieur le Ministre-Président, j'ai lu que vous avez la ferme intention de faire entendre la voix de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de faire valoir l'intérêt de l'ensemble des francophones. Je m'en réjouis.

Sous réserve de la méthodologie de répartition à convenir sur la base de la proposition émanant du niveau fédéral, pouvez-vous nous donner des éléments d'information sur les étapes du processus de concertation et de discussion entre les entités concernant la répartition des différentes enveloppes des fonds européens du Plan de relance? Quelles priorités entendez-vous défendre pour la Fédération Wallonie-Bruxelles? Qu'en est-il des perspectives relatives aux prêts et taux dont pourrait bénéficier la Fédération Wallonie-Bruxelles?

En somme, plus qu'une guerre des tranchées, nous avons intérêt à entamer un fédéralisme de coopération constructif et bénéfique aux projets qui pourront être menés aux différents niveaux de pouvoir. Vous êtes une des voix francophones, c'est pourquoi je vous interpelle aujourd'hui.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Messieurs les Députés, je veux bien évidemment faire entendre la voix de la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'ai déjà eu l'occasion de le rappeler. Je veux qu'on tienne compte des francophones de Belgique et qu'on les respecte.

Le débat autour du Plan de relance européen est un débat important. Vous l'avez dit, il ne faut pas une guerre de tranchées, il ne faut pas rouler des mécaniques. Mais, à un moment donné, nous ne pouvons pas non plus accepter n'importe quoi en ne réagissant pas quand on nous affirme que la Flandre demanderait 3 ou 3,5 milliards sur 5 milliards d'euros. La Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale bruxelloise ainsi que l'État fédéral comptent eux aussi. Nous devons nous faire respecter et être prudents, mais surtout bien travailler sur ce plan.

Dès le 2 juillet, j'ai proposé au gouvernement la mise sur pied d'un groupe de travail alors que le plan de relance européen n'a été approuvé par les chefs d'État et de gouvernement que le 21 juillet. Durant l'été, nous nous sommes donc attelés, avec

mes collègues, à élaborer les contours d'un document permettant d'identifier les défis à venir au sein des différents secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. On ne peut en tout cas pas nous reprocher de ne pas avoir anticipé ce projet ou d'avoir tardé à nous mettre au travail.

Le gouvernement a souhaité circonscrire les axes développés dans son plan à la stratégie de transition écologique, aux innovations énergétiques du parc immobilier de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je reviendrai dans le cadre du conclave budgétaire à la transition numérique axée essentiellement sur l'enseignement et aux recommandations spécifiques par pays. En septembre, le gouvernement a chargé le groupe de travail d'affiner l'analyse des mesures à intégrer, notamment pour ce qui concerne les aspects budgétaires, selon les critères d'éligibilité édictés par la Commission. Avoir un plan budgétaire de 10 milliards d'euros n'aurait pas beaucoup de sens dans les débats que nous devons mener au niveau intrabelge.

En outre, nous avons souhaité établir une logique entre les investissements qui pourront être éligibles au plan de relance et ceux qui seront intégrés dans les fonds de cohésion et de développement. De plus, j'ai souhaité être à l'initiative d'un contact avec la Région wallonne et la Région bruxelloise afin d'évaluer l'opportunité d'une collaboration entre entités francophones dans l'établissement du plan, spécifiquement pour les questions d'infrastructure et d'outils numériques. Dans ce cadre, mon cabinet et celui du ministre-président wallon se sont déjà rencontrés au mois de septembre. Par ailleurs, mon cabinet a également eu plusieurs réunions techniques avec les services de la Commission européenne, notamment pour ce qui concerne son assistance technique, même si le règlement relatif au plan de relance n'a toujours pas été voté et que les spécificités techniques ne sont donc pas encore définitivement arrêtées.

Bref, vous l'aurez compris, nous avons très rapidement saisi l'importance de ce plan et des enjeux y afférents. Entre-temps, un secrétaire d'État à la Relance a été nommé.

Nous n'avons pas encore eu de réunion de coordination intrabelge, mais je suppose qu'il en prendra l'initiative dans les meilleurs délais. Il a un rôle important à jouer. Pour le connaître par ailleurs et dans une autre fonction, je suis persuadé que nous pourrions travailler intelligemment ensemble sur ce plan de relance européen.

À l'heure actuelle, nous n'avons pas encore défini clairement une méthode de répartition de l'enveloppe sur la base d'une proposition émanant du niveau fédéral. Vous faites allusion à la population. On pourrait considérer les budgets et encore beaucoup d'autres clés. Il faut en tout cas travailler intelligemment sur le sujet sans lancer des clés de répartition.

C'est vrai que, sans cette certitude, nous n'avons pas souhaité inscrire de recettes en provenance de *Next Generation EU* dans le budget des voies et moyens. Dès lors, nous n'avons pas supputé de manière précise les dépenses qui seront couvertes par les subventions européennes. Mais il est vrai que nous avons voulu, à travers des dépenses d'investissement – et cela vous a probablement été expliqué tout à l'heure – consacrer une amorce de ce plan européen à des investissements en bâtiments scolaires, culturels, de l'administration, de l'enseignement supérieur ou encore en infrastructures sportives. Nous avons consacré 37 millions d'euros de dépenses en amorce de ce plan, comme nous avons réservé 15 millions d'euros à l'enseignement et à l'école numérique. Ces moyens ne sont pas négligeables dans les politiques que nous souhaitons mener.

Selon les informations reçues par la Commission, chaque État membre devra élaborer un document. Cet élément est important. On ne va pas venir avec différents plans ou une juxtaposition de plans proposés par l'État fédéral et les entités fédérées. La Commission nous demande un document cohérent, dynamique, structuré en étapes et disposant d'une stratégie coordonnée, quelle que soit la répartition des compétences entre les entités. La négociation est donc importante en intrabelge, non seulement sur la clé de répartition et sur les budgets, mais aussi sur le plan que nous allons défendre afin que chacun puisse s'y retrouver, et bien évidemment la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Chaque mesure devra atteindre des objectifs quantitatifs et qualitatifs, qui seront évalués par la Commission, laquelle décidera *in fine* de la liquidation ou non des fonds. Dans ce cadre, il ne semble pas qu'une logique individuelle, donc propre à chaque entité, soit à préconiser. Il n'y aurait donc pas lieu de calculer la part de chacun selon des critères liés à la population ou au poids économique d'une entité.

Comptez en tout cas sur moi pour mettre en œuvre un fédéralisme de coopération constructive qui bénéficiera qualitativement aux projets qui pourront être déployés par les différents niveaux de pouvoir.

M. Julien Matagne (cdH). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos précisions. On sent que cette question vous tient à cœur et nous sommes d'ailleurs plusieurs dans le cas au sein de ce Parlement. Pour ma part, c'est déjà la troisième ou quatrième fois que je reviens sur le sujet, car cette question me tient également à cœur, car ces moyens potentiellement disponibles sont très importants pour la Belgique, pour les Régions, mais aussi pour notre Communauté, en particulier en ce qui concerne le numérique et la formation.

En outre, je suis rassuré d'entendre que vous envisagez une collaboration intrafrancophone selon une stratégie coordonnée, ce qui jusqu'à présent n'a pas encore eu lieu au niveau de l'État fédéral. Je

vous demanderai donc non pas de montrer vos muscles pour entrer dans ce petit combat entamé par certains, mais plutôt d'être imaginatif, créatif et surtout productif afin que nous puissions rentrer un programme sérieux qui convaincra les autorités européennes des enjeux pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et tous les acteurs que cela concerne. Je vous remercie d'avance pour votre attention particulière à ce sujet.

M. Christophe Magdalijns (DéFI). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour ces précisions importantes. Le milliard de déficit qui a été identifié par M. Daerden en commission pourrait donc être légèrement diminué grâce à cette répartition, puisque nous espérons en avoir le bénéfice en 2021.

À propos de documents cohérents au niveau belge, j'ai toujours une crainte en la matière, quand on voit ce qu'est devenu le Plan national Énergie-Climat (PNEC), qui est une succession de documents non coordonnés venant des différentes entités fédérées. Espérons que nos amis néerlandophones soient coopérants, mais...

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Si je peux me permettre, à ce propos, si nous ne faisons pas le travail intelligemment et sérieusement, les moyens n'arriveront pas. J'appelle donc vraiment l'État fédéral et aux entités fédérées à travailler ensemble. Nous devons avoir la maturité de le faire parce que l'éligibilité et les moyens affectés seront subordonnés à un plan cohérent et répondant aux objectifs de la Commission européenne.

M. Christophe Magdalijns (DéFI). – Nous devons effectivement être cohérents. Un document exemplaire à cet égard est le Pacte national pour les investissements stratégiques (PNIS). Ce dernier pourrait être une base intéressante parce que l'on sait que la Belgique sous-investit, en tout cas au niveau public. Ces moyens-là pourraient donc être justement affectés au relèvement du taux d'investissement public dans notre pays. Ce pacte national avait de la cohérence parce qu'il avait été discuté notamment avec les partenaires sociaux, ou en tout cas une partie de ceux-ci.

D'ailleurs, le président du Conseil central de l'économie (CCE) a encore soulevé cette question tout récemment en attirant l'attention sur le fait que l'essentiel pour la Belgique aujourd'hui est de relever ses investissements et de les diriger vers des investissements productifs et porteurs de croissance économique au sens strict, mais aussi de croissance durable.

Je suivrai évidemment ce dossier avec le plus grand intérêt.

M. Laurent Devin (PS). – Je vous remercie pour votre réponse très intéressante. Je retiens en premier lieu qu'il n'y aura pas d'opposition primaire aux propos du ministre-président flamand Jan Jambon, mais que vous marquez votre volonté de participer à une concertation francophone, à la

constitution d'une union sacrée avec vos collègues Elio Di Rupo et Rudi Vervoort.

Ensuite, en reprenant mes propres termes, vous avez parlé d'un fédéralisme constructif. Vous prenez effectivement en considération le niveau fédéral. Je vous cite et je partage votre avis à ce propos. Vous mettez toute votre confiance dans le nouveau secrétaire d'État à la relance économique, Thomas Dermine.

Vous terminez votre intervention en disant que nous avons tous intérêt à avoir un bon plan. Je le pense également. En effet, une telle manne financière ne se présente pas souvent. Or, nous en aurons bien besoin, non pas pour combler un déficit, en l'occurrence celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme il peut en exister d'autres ailleurs, mais bien pour activer les leviers, tous ces leviers qui vont faire en sorte que nos politiques culturelles, sportives ou de recherche puissent continuer à aller de l'avant malgré ce que tous ces secteurs sont en train d'endurer.

1.9 Question de M. Matthieu Daele à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Apports politiques de la venue de Louise Mushikiwabo en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Matthieu Daele (Ecolo). – À l'occasion des festivités du 27 septembre, la Fédération Wallonie-Bruxelles a voulu mettre la francophonie à l'honneur pour les 50 ans de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Mme Mushikiwabo, secrétaire générale de l'OIF, nous a alors honorés de sa présence.

À une époque où le français unit plus que jamais notre communauté linguistique et s'utilise aux côtés de nombreuses autres langues, à l'échelle tant nationale qu'internationale, cette visite était l'occasion de donner à la francophonie tout le rayonnement qui lui revient et de fêter les 50 ans de l'OIF. En effet, depuis un demi-siècle, cette dernière prône le développement de la langue française par son enseignement et son usage pour en faire une langue largement parlée, qu'on est fier de pratiquer, une langue utile, attractive et crédible sur le plan de l'éducation, des sciences, de la diplomatie, de la communication, des affaires, du droit et des réseaux sociaux. Au-delà de cet aspect linguistique, l'OIF a pour mission de promouvoir la diversité culturelle et linguistique, de promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'homme, de soutenir l'éducation et la recherche et de développer la coopération.

La visite Mme Mushikiwabo a pu donner lieu à des échanges allant au-delà des discours protocolaires. Monsieur le Ministre-Président, lors de votre rencontre du 13 juillet 2020, vous aviez, entre autres, échangé vos points de vue sur l'OIF et sur sa modernisation en la dotant d'une nouvelle gouvernance. Lors de cette rencontre, avez-vous eu la

possibilité d'aborder d'autres questions liées à la francophonie et aux relations internationales avec la secrétaire générale? Quels ont été les apports politiques de la venue de Mme Mushikiwabo?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Monsieur le Député, lors de la visite de la secrétaire générale de l'OIF qui s'est déroulée le 13 juillet, nous avons effectué une visite de terrain en matinée. Elle a été suivie d'un lunch de travail destiné à discuter des priorités de l'OIF ainsi que du rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans ce cadre.

La visite de terrain a eu lieu à #BeCode sur le campus de BeCentral à Bruxelles. #BeCode offre des formations gratuites en horaire du jour pour apprendre les technologies du numérique. Cette visite était importante et a rencontré tout l'intérêt de la secrétaire générale, car un groupe de travail portant sur l'ambition et la transition numérique a été créé au sein de l'OIF. Nous avons pu aborder les projets de l'Organisation relatifs au numérique et constituant un enjeu et un vecteur de développement important dans l'espace francophone.

Il est capital de résorber la fracture numérique entre les pays de la Francophonie, en particulier entre le Sud et le Nord. Cette visite a permis de mettre en avant toute l'expertise de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans ce domaine. Elle nous permettra de participer encore plus activement et de partager cette expertise au sein du groupe de travail sur le numérique de l'OIF. La secrétaire générale a annoncé qu'un grand débat sera organisé entre chefs d'État au sujet du numérique lors du prochain sommet de la Francophonie qui se déroulera à Djerba, si la crise sanitaire le permet.

Après cette visite, nous avons, comme de coutume – rappelons que j'ai déjà rencontré la secrétaire générale à diverses reprises, tant à Bruxelles qu'à Paris – pu échanger nos points de vue sur l'avenir de la Francophonie, sur la situation de certains pays membres de l'OIF, sur les défis de l'OIF en termes de gouvernance, de rationalisation et de simplification et sur l'affectation des moyens à des actions plutôt qu'au fonctionnement de l'institution.

Lors de sa visite à Bruxelles, la secrétaire générale a détaillé les objectifs du fonds de solidarité mis en place par l'OIF à la suite de la pandémie mondiale actuelle. En conséquence, j'ai décidé d'allouer un montant de 500 000 euros à ce fonds d'urgence. Celui-ci n'a pas encore été suffisamment alimenté, mais une opération destinée à le pourvoir davantage est prévue. Une manifestation destinée à lancer ce fonds et les différentes actions aura lieu à Paris au mois d'octobre. Vous savez que la contribution au vu des priorités partagées porte sur l'égalité entre les femmes et les hommes et tend à une réponse plus particulière sur trois préoccupations: la survie économique par la création d'activités génératrices de revenus, la protection sanitaire

par l'activation d'une plateforme d'éducation sanitaire et la relance de la scolarisation.

Au vu de l'urgence, alors que les effets de la pandémie se font durement sentir, et de la nécessité d'accroître le soutien apporté aux femmes et aux filles en situation de vulnérabilité de l'espace francophone, tant pour leur propre développement économique que pour celui de l'espace francophone, il m'a semblé indispensable de participer au nom de la Fédération Wallonie-Bruxelles à cet élan de solidarité francophone.

Comme vous le constatez, les sujets ne manquent pas et certains d'entre eux se transforment en actions très concrètes, comme ce fonds de solidarité instauré par l'OIF.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – L'implication de la Fédération Wallonie-Bruxelles en particulier et de la Belgique en général au sein de l'OIF est importante.

Le fonds de solidarité pour la lutte contre la pandémie dont vous parlez à l'instant est l'une des manières pour notre Fédération d'être actrice de la coopération internationale. Je pense aussi aux questions concernant l'organisation de l'OIF et sa modernisation pour faire fonctionner la francophonie de la manière la plus efficace possible, ainsi qu'aux questions liées aux relations internationales qui nous préoccupent, que cela soit au Mali, au Niger ou au Liban. Ces sujets ont été abordés lors des réunions virtuelles de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Une des parlementaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles effectue d'ailleurs une mission au Mali pour s'informer de la situation.

Tous ces éléments sont importants. Cela honore la Fédération Wallonie-Bruxelles de participer activement à l'accomplissement des missions de l'OIF. Je suis heureux que ce soit également le cas du côté du gouvernement de la Fédération.

1.10 Question de Mme Hélène Ryckmans à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Attaques envers les droits reproductifs des femmes en Pologne»

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, je souhaite attirer votre attention sur la récente tentative du gouvernement polonais d'interdire presque complètement l'avortement.

En Pologne, l'avortement n'est actuellement autorisé que si la grossesse résulte d'un viol ou d'un inceste, si la vie de la femme est en danger ou si l'incapacité fœtale est grave ou mortelle. Plus de 90 % des quelque 1 000 avortements légaux qui ont lieu en Pologne chaque année sont pratiqués en raison d'anomalies fœtales.

Le 22 octobre prochain, le Tribunal constitutionnel de Pologne examinera une motion sur

l'avortement eugénique, rédigée par des députés polonais. Cette initiative parlementaire du parti au pouvoir demande au Tribunal de statuer en faveur d'une interdiction de l'avortement en cas d'anomalie fœtale sévère. Cette affaire pourrait mener à un nouveau durcissement extrême de la loi polonaise sur l'avortement, qui est déjà l'une des plus strictes en Europe.

Cette situation me préoccupe fortement. Les femmes qui envisagent l'avortement en raison d'une anomalie de leur fœtus sont déjà confrontées à une situation suffisamment angoissante. Leur interdire d'avorter serait une mesure cruelle les privant, ainsi que leurs familles, de leur dignité.

En outre, le Tribunal qui doit statuer le 22 octobre est une institution controversée faisant l'objet d'une enquête de l'Union européenne, conformément à l'article 7 du traité sur l'Union européenne. Ce Tribunal est utilisé de manière proactive pour éroder les droits fondamentaux. Je suis navrée que les autorités polonaises exploitent des institutions conçues pour protéger les droits humains afin d'atteindre leur objectif de restriction de la santé reproductive et de la dignité humaine des femmes.

Pendant les «manifestations noires» de 2016 et 2018, des milliers de Polonaises ont déjà clairement exprimé leur forte opposition à d'autres propositions visant à restreindre la loi sur l'avortement dans leur pays. Ces manifestations ont forcé le parti au pouvoir à retirer ses initiatives législatives.

Monsieur le Ministre-Président, en tant que chargé des relations internationales, quel est votre point de vue sur cette affaire? La Pologne, membre de l'Union européenne, est un pays avec lequel nous entretenons des liens définis par un accord de coopération datant de 1996. Nous avons également une délégation à Cracovie.

La réunion de la commission mixte Wallonie-Bruxelles International (WBI)-Pologne, qui devait se tenir en 2020 et qui a été reportée à cause de la Covid- 19, a-t-elle finalement eu lieu? Une telle situation, qui vient s'ajouter à d'autres atteintes aux droits humains, peut-elle faire et a-t-elle déjà fait l'objet d'une discussion avec les autorités polonaises? Quelle réponse la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui fait des droits des femmes un sujet politique important, entend-elle apporter à cette situation? Pourriez-vous relayer notre préoccupation auprès de la Commission européenne, à laquelle une pétition, que nous avons été nombreux à signer, a déjà été adressée?

Il me semble nécessaire de militer au niveau européen et international pour que le droit à disposer de son corps soit reconnu comme un droit fondamental ne pouvant en aucun cas être remis en cause. Il s'agit d'un droit humain irréductible que la Fédération Wallonie-Bruxelles se doit de défendre.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président.
– Madame la Députée, je suis sérieusement préoccupé par les récentes initiatives du gouvernement polonais, ses restrictions proposées au droit à l'avortement et les menaces de veto formulées à propos du plan de relance européen dont nous parlions tout à l'heure.

En ce qui concerne l'initiative anti-avortement et comme vous le soulignez à juste titre, je défends, à titre personnel et au nom du gouvernement, le droit pour chaque personne de disposer librement de son corps. C'est un droit fondamental reconnu à chaque Européen. C'est pour défendre l'intérêt de ces droits que l'Union européenne a lancé une procédure d'activation de l'article 7 du traité de l'Union européenne pour violation des valeurs européennes contre la Pologne. La procédure étant en cours, vous comprendrez que je ne peux m'exprimer davantage avant l'issue de celle-ci.

Étant donné la situation sanitaire et le rebond de la pandémie que nous connaissons actuellement, la commission mixte permanente n'a pas encore pu se réunir. Les vues sont diverses, mais je suis convaincu qu'il n'y a que par le maintien d'un dialogue franc et serein que nous pourrions arriver à une solution dans laquelle chaque partie peut se retrouver.

Si la Fédération Wallonie-Bruxelles peut apporter une réponse, il est clair que c'est à l'échelon européen que résident les leviers qui ont le plus d'impact. C'est la raison pour laquelle le niveau fédéral est le plus adéquat pour relayer nos préoccupations à ce sujet. J'en ai fait part à la ministre des Affaires étrangères.

Cela n'empêche nullement nos représentants sur place, c'est-à-dire la délégation générale et, par exemple, l'agent de liaison académique et culturel, de réaliser un travail de fond et de promouvoir les valeurs démocratiques que nous défendons. La projection de films et l'organisation de concerts ou encore de débats participent pleinement à cet effort.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour votre prise de parole et votre engagement très clair. Le ministère des Affaires étrangères et l'Union européenne sont évidemment les acteurs principaux pour faire face à cette problématique.

Nos représentants sur place doivent continuer à tisser des contacts étroits. C'est très important. En 2018, notre délégation, alors implantée à Varsovie, était en contact rapproché avec les organisations non gouvernementales de planning familial ainsi qu'avec la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme.

Nous devons relancer cette question en soutenant très clairement les organisations des droits des femmes.

1.11 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-

président, intitulée «Absence de négociations avec le front commun syndical»

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Le 7 octobre dernier, vous avez reçu, Monsieur le Ministre-Président, une lettre ouverte du front commun syndical du secteur non marchand déplorant votre refus d'entamer des négociations en vue d'une meilleure reconnaissance des professionnels des secteurs dépendant de notre Fédération. À part une rencontre le 14 juillet, où vous vous êtes contentés d'écouter les revendications des représentants des travailleurs et travailleuses du non-marchand, rien n'a été mis en place malgré votre engagement. Pourtant, les travailleurs sont mobilisés depuis des mois pour demander des mesures concrètes, rapides et ambitieuses telles qu'une revalorisation des barèmes, une diminution de la charge de travail et une amélioration des conditions de travail.

Avez-vous répondu à cette lettre ouverte du front commun syndical? Dans l'affirmative, qu'avez-vous répondu? Depuis la réception de cette lettre, avez-vous entamé des négociations en bonne et due forme avec les syndicats? Comment le conclave budgétaire a-t-il pris en compte les revendications des travailleurs du secteur non marchand?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Comme vous le mentionnez dans votre question, Monsieur le Député, j'ai effectivement reçu les organisations syndicales le 14 juillet dernier. Lors de cette rencontre, les différentes revendications ont été abordées, à savoir la revalorisation barémique, l'attractivité et la tenabilité de toutes les professions du secteur non marchand en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le 1^{er} septembre dernier, mon cabinet a également rencontré les représentants de l'Union des entreprises à profit social (UNIPSO) qui ont rappelé leur attachement à la méthodologie mise en place lors des précédentes négociations, à savoir les rencontres tripartites rassemblant les organisations syndicales et patronales ainsi que le gouvernement.

À la suite de ces échanges, les ministres du gouvernement ont entamé un travail sectoriel de concertation portant sur l'attractivité, la tenabilité et l'objectivation des conditions de travail des professions du secteur non marchand relevant du champ de compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce travail est en cours.

Par ailleurs, un état des lieux budgétaire et barémique a été sollicité auprès de la Direction de l'emploi non marchand. Dans ce cadre, il apparaît dès à présent que le cadastre de l'emploi non marchand en Fédération Wallonie-Bruxelles constitue l'un des éléments centraux à éclaircir rapidement. En effet, si le cadastre regroupe des données du secteur socioculturel, il n'en est pas de même pour le secteur sociosanitaire, singulièrement pour ce qui relève des institutions dont la tutelle et la gestion

relèvent de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE).

En outre, une évaluation a été sollicitée concernant les effets engendrés par les accords non marchands précédents à l'égard des acteurs subventionnés, d'une part, et non subventionnés, d'autre part, ces derniers étant singulièrement fragilisés par la crise actuelle.

Je ne peux donc pas partager votre opinion, Monsieur le Député. Vous affirmez que rien n'a été mis en place. Au contraire, un travail sérieux et méthodique est en cours. Nous ne nous contentons pas de nous engager à répondre immédiatement et sans examen préalable à des demandes dont les impacts concrets ne sont pas encore connus à ce jour et dont la tenabilité pour les différents secteurs, notamment non subventionnés, n'est pas démontrée.

Enfin, vous m'interrogez sur la prise en compte des revendications des travailleurs du secteur non marchand lors du conclave budgétaire. Je tiens surtout à vous rappeler le contexte budgétaire dans lequel évolue la Fédération Wallonie-Bruxelles qui se voit confrontée à une diminution conséquente de ses recettes ainsi qu'à une augmentation substantielle de ses dépenses. Cela se traduit par un déficit de 1,882 milliard d'euros dans le budget ajusté de 2020 et de 819 millions d'euros dans le budget initial 2021. Néanmoins, malgré ce contexte, le gouvernement a assumé sa responsabilité sociale: il a continué à remplir pleinement toutes ses missions envers les francophones et à protéger ses secteurs pour leur permettre de passer le cap de la crise. Une enveloppe de 100 millions d'euros a ainsi été dégagée pour alimenter le fonds d'urgence. Elle s'ajoute aux 89 millions d'euros déjà engagés en 2020.

Enfin, un budget de huit millions d'euros a été dégagé pour le secteur non marchand. Son affectation dépendra des conclusions que nous dresserons au terme de processus méthodologiques que je vous ai exposés auparavant. L'intention du gouvernement n'est pas de traîner, mais d'avancer de manière sérieuse et respectueuse de l'ensemble des acteurs. Plusieurs réunions sont d'ores et déjà programmées dans les prochains jours.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Je prends acte de ce que vous avez mis en place et des chiffres que vous avez cités, Monsieur le Ministre-Président. J'insiste sur le fait qu'il me paraît très important d'apporter une réponse. Manifestement, le front syndical n'a pas eu l'impression que la situation a évolué entre-temps. Vous pouvez effectivement agir en parallèle, mais, dans ce cas de figure, vous devriez communiquer vers eux dans ce sens-là.

Lors de cette crise sanitaire, nous avons beaucoup parlé des thématiques médicale et paramédicale. Dans le même temps, nous avons dû constater aussi que le secteur socioculturel était durement touché, mais qu'il jouait également un rôle fondamental vis-à-vis de la population. En conséquence,

il est donc très important d'apporter une réponse concrète à ces travailleurs, d'autant plus que cette frange n'est pas la seule du secteur non marchand dont est responsable notre Fédération. Lors du dernier serrage de vis du comité de concertation de vendredi 16 octobre, nous avons d'ailleurs constaté qu'aucune nouvelle mesure restrictive n'a été prise à l'encontre du secteur socioculturel. J'y vois une indication de l'importance de ce secteur par rapport aux besoins de la population.

1.12 Question de M. Hervé Cornillie à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Accueil des étudiants en mobilité internationale»

M. Hervé Cornillie (MR). – La Fédération Wallonie-Bruxelles est dotée d'une solide réputation internationale qui témoigne de son engagement envers le monde extérieur, ce qui fait sa fierté et contribue à nourrir son prestige. Cet engagement se traduit tant par la diversité et la densité des associations et des institutions qui nouent des partenariats concrets avec des pays du Sud que par la présence de nombreux étudiants étrangers qui poursuivent une formation qualifiante dans les hautes écoles et universités de la Belgique francophone.

La participation croissante de nos concitoyens aux activités de sensibilisation sur les relations entre le Nord et le Sud démontre, s'il en était encore besoin, l'intérêt de la population. Cet intérêt est d'ailleurs mentionné au sein de la Déclaration de politique communautaire (DPC).

Abordons le cas plus précis de la mobilité internationale, particulièrement entre le Nord et le Sud. Les bénéfices de cette dernière ne sont plus à prouver, tant pour nos concitoyens, qui ont la possibilité de se rapprocher de la réalité des pays du Sud, que pour ces étudiants à qui est octroyée la possibilité d'une formation professionnelle de qualité dispensée au sein de nos établissements, participant ainsi au rayonnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de ses institutions académiques.

L'accueil de ces étudiants, que nous voulons le plus qualitatif possible, est la plupart du temps assuré par des institutions académiques porteuses de projets, mais aussi au sein de certaines associations locales, spécialisées dans l'accueil, l'hébergement et l'insertion de ces étudiants durant leur séjour chez nous.

Monsieur le Ministre-Président, pouvez-vous en dire plus sur les dispositifs d'accueil de ces étudiants étrangers en Fédération Wallonie-Bruxelles? Que fait d'ores et déjà cette dernière en faveur de la mobilité internationale des étudiants, principalement dans le cadre des mobilités académiques entre le Nord et le Sud? En outre, nous vivons depuis de longs mois maintenant une crise sanitaire qui entrave tant les voyages que le bon fonctionnement de certains dispositifs, et ce, dans différents domaines.

Quel a été et quel est encore l'impact de la crise sur l'accueil des étudiants étrangers? Comment les dispositifs existants ont-ils été adaptés?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président.

– La qualité et l'excellence de nos établissements d'enseignement supérieur font la fierté de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans ce contexte, comme le démontre la note de politique internationale (NPI), je ne peux que partager votre intérêt pour l'attractivité de notre Fédération, particulièrement en ce qui concerne la politique de mobilité internationale des étudiants. Cette mobilité peut aussi bien être sortante pour permettre à nos étudiants de découvrir et d'apprendre dans un contexte international, qu'entrante pour permettre à des étudiants étrangers, notamment dans un contexte de coopération au développement, de construire leurs compétences par le biais de notre système d'enseignement supérieur de qualité et ouvert sur le monde.

En pratique, cette dernière politique se concrétise au travers de bourses de mobilité entrante, notamment portées par des programmes de travail bilatéraux entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et certains pays partenaires. Dans ces cas précis, elles peuvent être accordées pour des formations de spécialisation, des stages professionnels, mais également pour des étudiants de doctorats ou postérieurs. De nombreuses bourses de mobilité sont également proposées aux étudiants, notamment dans le cadre du programme «Erasmus» ou dans un contexte de recherche au travers du Fonds de la recherche scientifique (FNRS). L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) dispose également d'un programme de coopération au développement de plus de 30 millions d'euros, soutenu par le gouvernement fédéral et développé au sein de la Commission de coopération au développement.

Malheureusement, depuis le début de cette année, la crise sanitaire liée à la Covid-19 est venue grandement perturber tout ce secteur et nous ne pouvons que le regretter. Actuellement, force est de constater que l'évolution récente de la pandémie complique encore la situation, notamment avec des mises en quarantaine imposées à l'entrée des pays, des destinations incompatibles avec les courtes durées de stage professionnel ou de séjours de recherche. À cela s'ajoutent les contaminations croissantes dans les établissements d'enseignement supérieur et dans les lieux concentrant beaucoup de personnes. Comme vous le savez, à partir d'aujourd'hui, on passe en code orange dans les universités et dans les hautes écoles. La qualité d'un stage de courte durée, amputée d'une partie en raison d'une quarantaine et de l'attente des résultats des tests, nous incite à la plus grande prudence et au respect strict des mesures sanitaires en regard de celles et ceux qui envisagent des déplacements à l'étranger, mais aussi envers ceux qui seraient accueillis au sein de notre Fédération.

En conséquence, les décisions suivantes ont été prises de manière à limiter les risques au maximum et la propagation de l'épidémie. Les bourses de courte durée et de mobilité inférieures à deux mois ne seront plus possibles jusqu'à nouvel ordre. Toute nouvelle demande bourse introduite après le 1^{er} octobre ne sera pas prise en considération sur le budget 2020. En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, celle-ci pourrait débiter le premier trimestre pour autant que les dossiers transmis ou à transmettre sont complets et que les opérateurs de part et d'autre se soient accordés sur une date d'arrivée.

La réalisation des projets de séjour de trois à six mois reste possible. Toute demande de bourse devra être introduite avant le 1^{er} novembre 2020 pour autant que l'arrivée du boursier puisse avoir lieu avant le 31 janvier 2021. En ce qui concerne les bourses de longue durée, de 7 à 48 mois, les visas d'études et de recherche entrants de longue durée continuent à être octroyés. En fonction de la situation locale, notamment sanitaire, toute demande de bourse doit être introduite avant le 1^{er} novembre 2020 et l'arrivée du boursier doit avoir lieu au plus tard le 31 janvier 2021. Si le projet ne peut se réaliser dans ces délais, il est préférable d'introduire la demande en 2021. Nous regrettons tous que cette pandémie nous pousse à prendre de telles mesures, car la mobilité internationale des étudiants est une plus-value importante dans leur développement. Vous en êtes conscient comme moi et j'y suis particulièrement sensible, comme vous. Il convient d'agir tous ensemble pour éradiquer ce virus et limiter cette pandémie pour la santé et le bien-être de nos proches et des citoyens.

M. Hervé Cornillie (MR). – Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie d'avoir fait le point sur la mobilité entrante et sortante pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, même s'il est vrai que la question concernait plus particulièrement la mo-

bilité entrante. Vous avez d'ailleurs exposé en détail les programmes bilatéraux que nous avons avec les pays partenaires, ainsi que l'impact de la crise sanitaire sur l'accueil de certains étudiants boursiers, variable selon les périodes concernées. Vous avez aussi évoqué le programme de l'ARES soutenu par le niveau de pouvoir fédéral et c'est précisément non pas le programme de l'ARES, mais un programme initialement soutenu par le niveau fédéral qui m'a poussé à vous adresser cette question.

Puis-je vous demander d'être attentif à la situation des maisons internationales de Tournai – étant originaire de Wallonie picarde, c'est le terroir qui nourrit mon action politique – et de Charleroi? Ces associations accueillent des étudiants originaires du Sud, aujourd'hui confrontés à une restriction dans le cadre de la coopération au développement qui exclut leur programme d'action pourtant capital. Ce programme l'est aussi pour la vie associative locale développée par les maisons internationales. En effet, ces dernières organisent toute une série d'activités pour les citoyens de la Fédération Wallonie-Bruxelles liées au développement de l'axe Nord-Sud. Ces deux cas méritent votre attention.

2 Ordre des travaux

M. le président. – La question orale de M. Mohamed Ouriaghli à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Aide publique au développement: rapport 2020 du Centre national de coopération au développement (CNCD)», est retirée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 17h00.*